

Publié le 19 mars 2014.
Dernière modification : 18 mai 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

CIE COTONNIÈRE DES NOUVELLES-HÉBRIDES (CCNH)

Émanation de la
[Compagnie française immobilière des Nouvelles Hébrides](#)

S.A., 1925.

NOUVELLES-HÉBRIDES (*Les Annales coloniales*, 13 novembre 1922)

La récolte du cacao est magnifique.

Les coprahs ont beaucoup donné, mais la campagne tire à sa fin et le rendement diminue.

Pour le coton, la récolte sera très inférieure, comme quantité, à celle de l'an dernier. Si l'on atteint la moitié de la production, ce sera heureux.

Cette diminution tient à ce que les indigènes qui s'étaient adonnés à la culture du coton l'ont délaissée par suite du bien-être précédemment acquis et de la baisse actuelle des prix. D'autre part, de nombreux colons ont dû la négliger aussi, par manque de main-d'œuvre.

En outre, le mois d'août a été très pluvieux et très préjudicieux à la récolte.

L'APPEL AUX CAPITAUX, par Edmond Caillard, futur directeur de la société

LA QUESTION COTONNIÈRE AUX NOUVELLES-HÉBRIDES SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'ARCHIPEL par Edmond Caillard, conseiller général de la Nouvelle-Calédonie, colon des Nouvelles-Hébrides où il résida dix-huit ans. (*La Dépêche coloniale*, 30 novembre 1923)

M. Caillard, conseiller général de la Nouvelle-Calédonie, qui fut, pendant près de vingt ans, colon aux Nouvelles-Hébrides, nous adresse l'intéressante étude que voici sur les possibilités culture du coton dans l'archipel néo-hébridais.

L'éloge de la colonisation hébridaise pourrait passer pour suspect sous la plume d'un ancien colon, s'il n'avait reçu la consécration officielle, pour ainsi dire, des diverses missions d'inspection qui ont enquêté sur place et dont la dernière en date, celle de M. l'inspecteur général Revel, lui a payé un magnifique tribut de louanges, j'oserais presque écrire, d'admiration.

Une poignée de Français, à force de labeur et d'audace, a défriché, arraché à la brousse et mis en culture des milliers d'hectares. Cacao, caféier, cocotier, cotonnier prospèrent aujourd'hui là où s'étalait la magnificence stérile de la forêt tropicale.

Une fois de plus, aux antipodes, l'œuvre de ces hardis pionniers a témoigné pour la race, pour ses qualités d'endurance, d'entreprise, d'adaptation surtout, qui, sur une terre féconde, encore que parfois hostile, mais où rien ne paralysait les efforts, ont fait des merveilles.

Cependant, l'heure paraît venue, où l'initiative individuelle se sent débordée, où des capitaux nouveaux deviennent indispensables pour continuer une mise en valeur si heureusement amorcée par les colons.

« Dans l'archipel hébridais, disait M. l'inspecteur Revel, la colonisation paraît avoir atteint un palier, où elle doit se stabiliser, se fortifier, avant de prendre un nouvel élan. »

On ne saurait définir avec plus d'exactitude une situation dont la gravité ne laisse pas de préoccuper tous les intéressés et qu'explique une double crise de capital et de main-d'œuvre, ces deux facteurs qui conditionnent le développement et l'avenir de notre empire colonial tout entier.

*
* *
*

Le temps n'est plus, comme il y a vingt ans où, par sa seule énergie et l'aide encore hésitante du commerce calédonien, un homme aventureux pouvait, à force de travail et de privations, espérer mettre sur pied une propriété.

Certains l'ont fait, qui ne l'entreprendraient plus aujourd'hui, parce qu'ils n'en auraient ni le goût — il faut être jeune et avoir le feu sacré — ni les possibilités.

Les données économiques se sont, depuis la guerre, si profondément modifiées, au point de vue main-d'œuvre, recrutement, salaires, outillage, etc., qu'une mise de fonds assez considérable devient indispensable au débutant.

Ces avances initiales qu'il recevait jusqu'ici des commerçants intéressés à l'exploitation de l'archipel, le jeune colon pourrait-il les escompter à l'heure actuelle ?

À cette question, il faut, je crois, répondre par la négative : ceux-ci sont déjà si fortement engagés, qu'un nouvel effort financier dans ce sens nous paraît bien difficile.

Au fur et à mesure, en effet, que la colonisation hébridaise prenait corps et se révélait riche de réalités et davantage encore de promesses, le haut commerce, intermédiaire entre la banque et le colon, prenait position dans les îles où il devenait un agent essentiel de leur expansion.

Il y trouvait de fructueux débouchés et, d'autre part, offrait au colon, l'outil nécessaire à son travail. Les fruits de cette coopération s'affirmèrent suffisamment heureux pour inciter les premiers à se lancer toujours plus avant ; les seconds à créer sans relâche.

Aujourd'hui, il faut freiner ; les uns et les autres paraissent au bout de leurs efforts.

Les capitaux considérables investis dans l'archipel obligent le commerce local à consolider sa situation financière en assurant aux planteurs la main-d'œuvre nécessaire à l'exploitation rationnelle de leurs propriétés.

C'est en somme, ce qu'exprimait dans son rapport à la mission d'inspection, le comité de défense des intérêts français aux Nouvelles Hébrides, porte-parole officieux, en la circonstance, du commerce.

« Jusqu'ici, écrivait en substance son secrétaire, le commerce nouméen a été le bailleur de fonds de la colonisation hébridaise. Les sommes consacrées se chiffrent par millions, les avances consenties aux colons absorbent une grosse part de ses ressources et il semble bien qu'il a atteint les limites de son effort. »

La cause est entendue. Nous voici au palier où, selon l'expression de M. Revel, la colonisation doit souffler, s'en tenir aux résultats acquis, en s'efforçant de les développer par un rendement meilleur. Or le rendement est une question d'entretien, qui, elle-même, implique un problème de main-d'œuvre.

Il devient aisé de conclure que les contingents de travailleurs indochinois, obtenus grâce aux travaux de la mission d'inspection et le bienveillant appui de M. le ministre des colonies, seront absorbés par les besoins *actuels* de la colonisation, pour la mise en état des propriétés.

Ainsi, [l'archipel hébridais](#), si riche d'espérances, en partie réalisées, [attend et réclame des capitaux](#) qui puissent lui imprimer un nouvel essor.

Non seulement notre situation politique s'en trouverait singulièrement renforcée, mais les colons eux-mêmes puiseraient dans cette marque d'intérêt, un réconfort moral, un encouragement à persévérer et à mieux faire.

Or, de toutes les entreprises susceptibles d'assurer une rémunération intéressante et immédiate de capitaux, la culture du coton paraît devoir être tout particulièrement signalée à l'attention des esprits soucieux de développer dans nos colonies la production des matières premières nécessaires à notre industrie.

LE COTON

Considérations générales

Si nous remontons aux origines, relativement récentes, de la colonisation hébridaise, nous voyons que le coton fut la première des cultures tentées par les Européens.

C'est, en effet, au moment de la guerre de Sécession que l'on essaya la plantation du précieux textile dans les îles du Pacifique : Tahiti, Fidji, Hébrides.

Tanna, dans le Sud, vit alors la première cotonnerie hébridaise.

Tentative prématurée, d'ailleurs, vu l'éloignement des centres de consommation, les frais énormes et les difficultés de transport, et qui ne devait guère survivre à la fin des hostilités.

Des années passèrent. La colonisation, d'abord sporadique, puis groupée dans des centres, s'en tint longtemps aux cultures de fond : celles du cocotier, puis du caféier et du cacaoyer.

C'est peu de temps avant la Grande Guerre que les résultats encourageants, obtenus par quelques initiatives individuelles, attirèrent l'attention des colons sur une culture facile qui pouvait, qui allait devenir un précieux auxiliaire de la mise en valeur des îles.

N'oublions pas, en effet, qu'aux Nouvelles-Hébrides, jusqu'à ce jour, le coton n'a été que cela : une culture accessoire qui permet, en attendant le rapport des cocotiers — tout au moins durant une partie de leur croissance — de faire payer le terrain.

Elle remplace ainsi, et fort avantageusement celle du maïs, plus onéreuse et de moindre débouché, vu l'instabilité des cours sur les marchés calédonien et australien.

À juger des résultats ainsi obtenus, comment ne pas augurer favorablement d'une exploitation rationnelle et méthodique ? D'autre part, le caractère essentiellement transitoire des cotonneraies explique la diminution progressive de la production.

En 1921, elle était de 1.850 tonnes de coton brut ; en 1922, d'environ 1.500 : je doute que ce chiffre même soit atteint pour la campagne en cours, et ceci, pour les raisons que l'on devine, mais sur lesquelles il convient néanmoins d'insister.

[Au fur et à mesure que la cocoteraie se développe, la cotonneraie périclité](#). Entre ces deux propositions, la relation est aisée à concevoir.

Après quatre ou cinq ans, l'ombrage du cocotier ne permet plus au cotonnier de fructifier ; l'arbuste est, d'ailleurs, épuisé ou presque ; le coton ne le remplace pas et pour cause. Seuls, de nouveaux débroussés assureraient à une propriété, en ce qui concerne le coton, un rapport constant que le planteur, empêché par le souci de ses autres cultures, se voit dans l'obligation de négliger.

Ce déclin regrettable des cotonneraies, rien ne saurait l'enrayer si ce n'est la création de nouvelles plantations sous une impulsion du dehors : capitaux et main-d'œuvre.

À ce sujet, une question préjudiciable se pose : serait-il intéressant pour des capitaux français, en dehors des cultures de fond, telles que cacao, caféier, cocotier, etc., de tenter aux Hébrides, au seul point de vue cotonnier, un effort que sollicitent par ailleurs tant de nos colonies ?

suite

(*La Dépêche coloniale*, samedi 1^{er} décembre 1923, p. 2)

Laissons de côté la question si importante des transports et des relations maritimes, aujourd'hui résolue par l'inauguration d'une [ligne directe](#) qui, par Panama, relie nos possessions océaniques à la métropole.

Réclamée par tous les coloniaux, indispensable à sauver — le mot n'a rien d'exagéré — notre influence, voire certaines de nos colonies de l'emprise étrangère, la création de ce service — qui permet d'envisager l'avenir avec plus de confiance — est appelée à puissamment concourir à leur essor économique. Pour la question qui nous occupe, c'est là un auxiliaire de premier ordre.

On sait, et nous ne le rappelons ici que pour mémoire, combien la question cotonnière préoccupe non seulement la filature française, mais la filature européenne, toute entière menacée par le fléchissement de la production américaine.

Nul n'ignore quelle sollicitude la « British growing cotton .Association », disposant de puissants moyens d'action, apporte au développement de cette culture dans tous les Dominions.

Chez nous, la question, compliquée de la crise des changes, devient, au premier chef, un problème d'ordre national que seule résoudra la mise en valeur de notre empire d'outre-mer.

À cette œuvre de longue haleine, préside l'[Association cotonnière coloniale](#), réorganisée et dotée de ressources sinon très larges, du moins honorables. Or voici les statistiques parues dans son *Bulletin* d'août 1923 au chapitre : production du coton dans les colonies françaises :

Soudan	exportation 300 tonnes de coton égrené.
Dahomey	exportation 400 tonnes de coton égrené.
Togo	exportation 700 tonnes de coton égrené.
Nouvelle-Calédonie et Hébrides	500 à 600 tonnes.
Indochine	3.000 tonnes exportées vers l'Extrême-Orient, donc perdues pour la filature française.

L'archipel néo-hébridais, qui produit les trois quarts du coton porté sous la rubrique « Nouvelle-Calédonie et Hébrides », s'inscrit en somme en bon rang, parmi nos colonies exportatrices.

Ce sont des résultats qu'il importait de souligner, étant donné le caractère spécial et accessoire d'une culture entreprise sans subventions ni appuis officiels.

C'est qu'en effet — on l'oublie trop souvent —, la superficie d'un pays n'est pas le critérium de sa valeur économique, laquelle est fonction moins des kilomètres carrés que la fertilité de son sol ou des richesses de son sous-sol.

En ce qui concerne le premier facteur — le seul actuellement connu —, l'archipel hébridais ne le cède à nul pays au monde.

Aussi lorsque le *Bulletin de l'Association cotonnière* ajoute que la production de ces îles pourrait être aisément doublée ou triplée, c'est l'évidence même : non pas, comme il le croit, par le développement des moyens d'engrenage et de pressage, impuissants à

faire pousser un kg de fibres de plus, mais grâce à un judicieux effort des initiatives intéressées à l'extension d'une culture vitale pour l'avenir de notre industrie textile.

Culture

Le coton cultivé aux Nouvelles-Hébrides appartient à la variété de cotons dits « péruviens ». améliorée au Queensland, d'où elle passa en Nouvelle-Calédonie, puis dans l'archipel voisin. Les conditions climatiques et l'expérience économique ont fait adopter ce genre de coton de préférence au Caravonica, par exemple, plus cher mais beaucoup moins rustique, dont l'essai fut, au début, concurremment tenté.

Le coton calédonien-hébridais inscrit à son actif :

1° Une résistance très grande aux souffles du large, grâce à l'adhérence de la fibre au rognon de graines agglomérées, tandis que le Caravonica, où la graine est éparse dans la masse, tend à s'effiloche au vent ;

2° Rendement très supérieur.

C'est un avantage dont on ne méconnaîtra pas l'importance.

Sur la capsule éclatée, le cueilleur saisit le triple cocon de fibres et les détache sans peine. Le Caravonica, au contraire, s'étire sous les doigts, une partie demeure souvent au fond de la capsule. Si le cueilleur persiste à l'arracher, c'est une perte de temps ; s'il la néglige la récolte subit un déchet.

Aussi, tandis que l'on compte 30 kg de rapport moyen par homme et par jour, pour la première variété, la seconde n'en fournit-elle guère qu'une vingtaine. La différence de prix est loin de compenser l'écart de rendement ;

3° Le calédonien s'affirme beaucoup moins fragile, moins délicat aux intempéries.

Aussi a-t-il aisément évincé son rival. Sa qualité ne saurait être contestée. Sur le marché du Havre, lorsque la récolte s'est faite dans de bonnes conditions, il demeure l'un des plus prisés de nos cotons coloniaux.

L'arbuste reste en place plusieurs années avec un rapport satisfaisant dont on pourrait tracer le tableau suivant :

Première année : si la plantation a été faite à temps : bon.

Deuxième année : excellent.

Troisième année : bon.

Quatrième année : bon encore, sur le déclin.

*

* *

Le facteur climatique joue évidemment un rôle prépondérant et intervient pour corriger ce que ce tableau aurait de trop systématique. Néanmoins, on peut, *grosso modo*, le tenir pour exact.

Il en résulte qu'au bout de quatre ans, une cotonnerie a besoin d'être refaite par doublage en interlignes et suppression des anciens plants.

Quant au mode de culture, rien de plus simple. La brousse abattue et le terrain nettoyé par le feu, les indigènes mettent en terre et en lignes, les graines que les pluies ne tardent pas à faire germer. La distance entre les pieds varie selon la nature du sol : en terrain sec et léger, 2 m. 50 suffisent, alors que 3 mètres sont nécessaires dans les terres fortes.

Pour obtenir un bon rapport dès la première année, il est indispensable de planter vers octobre ou novembre, décembre au plus tard.

En général, immédiatement après le nettoyage du débroussé, le colon plante du maïs, qui entretient le sol et lui fournit un supplément de rapport. Il est prudent, dans ce cas, de s'en tenir à une seule et unique récolte.

Non seulement, en effet, le maïs épuise le sol, mais son ombrage nuit au jeune plant, qui pousse en fil et en hauteur jusqu'à ce que la floraison et la fructification, d'où résulte une dessiccation de feuilles, lui permettent de prendre de la force.

Aussi nombre de colons préfèrent-ils semer lorsque les feurs de maïs commencent à paraître : le jeune cotonnier profite ainsi d'une ombre suffisante qui le préserve des grands coups de soleil, puis, très peu de temps après, de l'air et de la lumière indispensables à sa croissance.

La floraison commence en avril par phases successives, portant sur plusieurs semaines auxquelles correspondront les époques de maturation.

Suite

(*La Dépêche coloniale*, 2 décembre 1923, n° 7781, p. 2)

La récolte s'espace ainsi sur deux ou trois mois en général et selon les terrains plus secs ou plus humides : de juin à fin août, ou de juillet à fin septembre.

Vers ce dernier mois, l'arbuste se couvre d'une frondaison neuve qui donnera naissance à une seconde récolte, vers fin décembre et janvier.

Tous les ans, après celle seconde cueillette, il est nécessaire de tailler l'arbuste à 50 ou 60 centimètres de terre, de façon à laisser sur le tronc quelques moignons de branches, coupées elles aussi, à la même longueur.

Les tailles trop proches du sol au-dessous des premières branches sont à proscrire. Des résultats désastreux seraient à craindre, au cas où un temps particulièrement sec suivrait ces opérations.

*

* * *

Il va sans dire que l'importance de cette seconde récolte dépend des conditions climatiques plus ou moins favorables : pluies d'équinoxe, temps propice en décembre et janvier qui touchent déjà à la saison des pluies. Elle peut être selon les années, intéressante, passable ou médiocre.

C'est ainsi qu'en 1919, à Bushman bay (île de Mailicolo), une seconde cueillette supérieure à la première permit au planteur de ramasser, dans son année, 110 tonnes de coton brut sur 50 hectares.

Je me hâte d'ajouter que ce rapport exceptionnel ne saurait être pris comme base d'estimation : la moyenne de la production variant entre 1.200 et 1.500 kg par hectare, avec un rendement de 27 à 30 % de fibres selon les années et les terrains.

Ces 1.200 à 1.500 kg fournissent par conséquent 400 kg environ de fibres dont le prix s'établit en ce moment aux environs de 12 francs le kg sur le marché du Havre.

Le rapport d'un hectare ressortirait ainsi à 4.000 francs au moins, sans compter l'huile extraite des graines.

Ces évaluations trouvent d'ailleurs leur confirmation dans les prix actuellement pratiqués aux Hébrides où le commerce paie jusqu'à 2 francs le kg de coton brut, ce qui permet au colon d'escompter 2.500 à 3.000 francs de l'hectare. La différence entre ces deux estimations provient d'une part de frais accessoires très élevés : fret vers Nouméa, traitement, manipulation, etc., plus le bénéfice de l'intermédiaire.

Les chiffres qui précèdent, basés sur une expérience de plusieurs années et l'état du marché, on peut, on doit logiquement déduire qu'une plantation rationnelle de coton paierait une très large rémunération des capitaux investis.

Nulle culture plus que le coton n'est fonction de ces deux facteurs : la climatologie et la main d'œuvre.

À l'égard du premier, les Hébrides sont favorablement partagées, grâce à un climat insulaire, dominé par le régime des vents régnants dans cette partie du Pacifique.

Les alizés du Sud-Est s'élèvent en avril ou mai et persistent jusqu'à la fin de l'année où alterne la saison pluvieuse de janvier à fin mars.

Notons, en passant, que la culture du coton n'a rien à redouter des cyclones ou des coups de vent qui sont le grand aléa de la production: taillés en janvier, les arbustes n'offrent jusqu'à mars, aucune prise sérieuse à la tempête.

Avec le règne des alizés, qui correspond à l'époque de maturation des capsules, s'établit, dans l'archipel, un temps généralement sec, favorable à la cueillette.

Quant aux conditions de lieux les plus propres à l'établissement de cotonneraies, un coup d'œil jeté sur l'île d'Espiritu-Santo, où l'on cultive depuis plus de dix ans, nous renseignera sur ce qu'il importe de rechercher ou d'éviter, tant au point de vue des terres que du climat.

À part une mince bordure de plaines, toute la partie Est de Santo est tabulaire ; formée de plateaux coralligènes émergés à diverses époques et de plus en plus élevés à mesure que l'on approche de la soudure sur l'arête montagneuse de l'Ouest.

Sur ces plateaux, la forêt tropicale, depuis des millénaires, croît, meurt et se décompose, entassant l'humus gras et fécond, riche en azote et en acide phosphorique. Cet humus, cependant, malgré sa prodigieuse fertilité, est peu recommandable pour le cotonnier.

L'arbuste s'y développé avec une vigueur extraordinaire ; beaucoup trop précisément, car la pousse exubérante en feuillage et en bois s'y prodigue, au détriment du fruit.

De plus, entretenue par les pluies fréquentes qu'y déverse le réservoir des hautes montagnes condensatrices de nuages, l'humidité du sol nuit à l'éclatement des capsules qui requiert un temps sec et de la lumière.

Merveilleusement riches, ces plateaux offrent, en un mot, des terres d'élection au cacao et au café mais non pas au coton !

Bien supérieures sous ce rapport, sont les plaines d'origine plus récente, couvertes d'une mince couche d'humus, avec un sous-sol de coraux décomposés, en même temps que les débris d'innombrables coquillages, crustacés, poissons, etc., riches en phosphates, plus sèches et plus légères, ou encore les coteaux d'origine volcanique ; là le cotonnier prospère et fructifie d'une façon absolument remarquable.

Suite et fin ¹

(*La Dépêche coloniale*, 4 décembre 1923, 2)

Outre la nature du sol, le climat de Santo, humide pour les raisons déjà exposées, y fait une atmosphère de serre, contre-indiquée pour la culture du cotonnier.

Cependant, et malgré ces désavantages, la colonisation, dont l'effort depuis douze ans s'est porté sur ce centre, en a fait une production d'attente, qui, en moyenne, s'est affirmée très suffisamment rémunératrice, sans atteindre les résultats ailleurs obtenus, aux alentours même de la grande île, sur les îlots exposés aux grands vents du large.

Ces remarques nous amènent logiquement à conclure qu'une exploitation cotonnière devrait, avant tout, rechercher le double avantage de terres légères et phosphatées ou volcaniques, sur des îles soumises, sans perturbations locales, au régime régulières alizés.

¹ Voir *Dépêche coloniale* des 30 novembre, 1^{er}, 2 et 3 décembre [Le numéro du 3 décembre est inexistant. On passe du n° 7781 le 2 déc. au n° 7782 le 4 déc. La série d'articles est donc complète].

Aussi bien ces îles et ces terres forment-elles la majeure partie de l'archipel hébridais. Mais le choix judicieux et si important soit-il, des terres, ne suffit pas, à lui seul, à garantir toutes chances de succès.

La production du coton est avant tout, une question de main-d'œuvre : main-d'œuvre pour la plantation, l'entretien, la récolte surtout.

Quelques données précises nous permettront de poser le problème sous son véritable jour. L'expérience d'années de plantation permet de fixer, avons-nous dit, aux environs de 30 kg la quantité de coton brut qu'il est raisonnable d'exiger de l'indigène, en pleine récolte bien entendu.

Au-delà, le colon a pour habitude d'allouer une prime par kg, variable avec les prix pratiqués par le commerce, afin d'encourager le zèle des travailleurs.

Ainsi arrivent-ils jusqu'à 40 kg, davantage parfois.

Certes, il s'en faut que l'indigène hébridais soit un merveilleux cueilleur de coton ou de café. Il manque d'agilité dans les doigts, de vivacité dans les mouvements, il est lent à se déplacer autour de l'arbre, autant d'infériorités fâcheuses dans une tâche qui requiert précisément des qualités de cet ordre. D'une main-d'œuvre plus souple, plus experte, moins grossière, on pourrait attendre un rendement meilleur, qui ne dépasserait guère, toutefois, 40 à 45 kg de moyenne journalière.

C'est d'ailleurs ce que l'on obtient avec les travailleurs japonais employés sur les cotonnerais calédoniennes.

La cueillette dure soixante à quatre-vingt jours : un simple calcul nous amène à fixer le rendement à une tonne de fibre par homme : c'est-à-dire qu'une exploitation qui produirait 100 tonnes de coton égrené, exigerait, pour la récolte, un contingent d'environ cent hommes.

Nous soulignons à dessein : pour la récolte; car il reste entendu qu'entre temps, un pareil effectif ne trouverait pas son emploi sur une propriété entièrement créée, qui s'en trouverait grevée de frais généraux exagérés.

*
* *
*

Ces considérations sommaires nous conduisent par déduction à situer une plantation de cette importance dans le voisinage immédiat d'un arrière pays suffisamment peuplé.

Mais, et il nous faut insister tout particulièrement sur ce point :

Toute exploitation cotonnière qui ne pourrait compter sur une main-d'œuvre étrangère formant le fond de son personnel est vouée à l'échec.

Aussi devrait-elle s'assurer d'un contingent d'Indochinois dans les conditions où l'opération a déjà été faite avec succès ces temps derniers, par la [Compagnie navale de l'Océanie](#).

Quant aux capitaux à engager, le chiffre reste, bien entendu, subordonné à l'importance de l'affaire.

Pour fixer les idées, disons qu'avant guerre, le prix de revient : frais de débroussage, nettoyage et plantation, selon les lieux et les difficultés, était estimé de 300 à 500 francs l'hectare. Il n'est pas exagéré de multiplier aujourd'hui cette somme par un coefficient de 5, soit 2.500 francs environ.

Des précisions données plus haut, il ressort que le rapport, dès la première année, paie largement le coût de mise en culture, auquel il faut ajouter les frais d'entretien, de cueillette et l'amortissement du matériel et des installations.

Aussi bien, n'est-il pas un colon qui, au prix de 2 francs le kg de coton brut, hésiterait à créer de nouvelles cotonneraies, n'était le souci de ses diverses cultures qui absorbent, par ailleurs, ses disponibilités en main-d'œuvre.

Ceci étant acquis, et sans entrer dans des détails secondaires, importants certes, mais qui nous entraîneraient trop loin, tels que l'établissement de la plantation elle-même, les mesures à prendre pour la faire aussi salubre que possible et d'exploitation aisée : toutes questions d'expérience du pays et de ses ressources, il convient de conclure.

Conclusion

Les Nouvelles-Hébrides où le coton, sans appui ni aides officiels, a déjà fait ses preuves, offrent un champ merveilleusement apte à l'intensification d'une culture qui intéresse toute notre industrie nationale textile.

Une entreprise cotonnière disposant de capitaux suffisants peut compter sur une large rémunération de son capital, à la double condition :

1° D'être assurée d'une main-d'œuvre stable et étrangère, à laquelle servirait d'appoint les ressources en bras d'un arrière-pays, susceptibles, au moment des récoltes de doubler ou tripler l'effectif ;

2° De défibrer elle-même ses cotons bruts sur place, à l'aide d'une usine d'égrenage complète, pour éviter les manipulations, frets et frais de traitement onéreux et d'extraire, si possible, l'huile des graines dont le résidu pourrait servir d'engrais à la terre, après plusieurs années d'exploitation intensive.

Cette seconde condition, est, à certains égards, presque aussi essentielle que la première : une exploitation qui ne pourrait compter sur ses propres moyens, s'exposerait à des déboires sur lesquels il est inutile de s'étendre ici.

Telles sont, à grands traits esquissées, les considérations qu'une expérience de dix-huit années sur place, nous permet de présenter comme résumant l'état de la question cotonnière aux Nouvelles-Hébrides.

De cet exposé, on conclura peut-être avec nous, qu'à ce point de vue, les possibilités de ces îles méritent d'attirer l'attention de tous ceux qui, dans la métropole, se préoccupent de la mise en valeur de notre domaine colonial : l'intérêt national et celui de notre industrie textile y trouveraient également leur compte.

Aux Nouvelles-Hébrides
(*Les Annales coloniales*, 10 avril 1925)

Sous l'inspiration du ministère des Colonies, nous avons annoncé, il y a cinq mois, la constitution de la Compagnie française immobilière des Nouvelles-Hébrides avec la participation du budget français des Nouvelles-Hébrides et le concours des établissements de crédit et des grandes entreprises commerciales et industrielles ayant des intérêts dans nos colonies du Pacifique Sud.

Avec l'aide de la plupart de ces établissements et entreprises et l'appui de filateurs, commissaires et courtiers, la Compagnie française immobilière des Nouvelles-Hébrides vient de fonder une société d'exploitation : la Compagnie cotonnière des Nouvelles-Hébrides, dont le nom est, à lui seul, un programme. La colonisation française dans l'archipel, soumis au régime du Condominium franco-britannique, entre ainsi dans une nouvelle phase.

Jusqu'à présent, les superbes résultats constatés ont été obtenus uniquement par des efforts individuels soutenus par la Banque de l'Indochine et les maisons de commerce de Nouméa.

Aujourd'hui, ce sont d'importants capitaux, métropolitains pour la plus grande partie, qui vont permettre une vaste et méthodique exploitation.

Souhaitons à la nouvelle entreprise d'être un exemple dont le succès déterminera la formation d'autres sociétés qui consacreront définitivement la prépondérance de la colonisation française dans l'archipel des Nouvelles-Hébrides.

Amiral Jean Decoux,
Sillages dans les mers du Sud,
AU PAYS DES DERNIERS SAUVAGES
Plon, Paris, 1953, p. 283

[354] Ayant décidé d'accomplir, au cours de la seconde quinzaine de novembre, ma première croisière dans l'archipel, je mouillai tout d'abord à Port-Vila avec la *Cassiopee*, et je me rendis aussitôt auprès du commissaire-résident de France, M. d'Arboussier², en vue de régler avec lui le programme de ma tournée dans les îles. Notre représentant officiel dans l'archipel ne dissimula pas la vive satisfaction que lui causait la venue de notre aviso. Il venait en effet de recevoir de mauvaises nouvelles de la baie de Norsup, nouveau centre de colonisation française sur la côte est de Mallicolo, où M. Caillard, directeur [355] de la Société cotonnière des Nouvelles-Hébrides, ayant commencé à défricher un vaste terrain en bordure de la mer, qui faisait manifestement partie du domaine français, s'était aussitôt heurté aux réclamations énergiques du chef du village voisin. Celui-ci, sur un ton menaçant, avait soutenu que les terres en question avaient toujours appartenu aux habitants du village, qui les tenaient eux-mêmes de leurs ancêtres. Ils entendaient donc ne pas se laisser dépouiller de leur bien ; le chef ajoutait que si le défrichage continuait, il ne pourrait plus répondre de l'attitude de ses administrés.

De l'avis de M. Caillard, il n'y avait pas une minute à perdre, car un incident sanglant pouvait se produire d'un moment à l'autre. D'accord avec notre commissaire-résident, je décidai d'appareiller pour Norsup le plus tôt possible et comme je proposais à notre représentant de le prendre à mon bord pour le conduire sur les lieux, M. d'Arboussier accepta aussitôt ma suggestion avec empressement. La *Cassiopee*, arrivée à Port-Vila le 22 novembre, reprenait la mer le 23 au soir, pour arriver le lendemain en baie de Norsup. En cours de route, je jetai un pied d'ancre à Port-Sandwich, afin d'embarquer aussi l'administrateur de Mallicolo, que M. d'Arboussier désirait avoir auprès de lui, pour tenter de régler l'incident dont je viens de parler.

Nous arrivons à Norsup le 24, en fin d'après-midi, et le directeur de la Cotonnière monte aussitôt à mon bord, cependant que le long du rivage, s'élèvent les colonnes de fumée caractéristiques, tout au long de la zone où les coolies ont commencé leurs opérations de défrichage. M. Caillard paraît fort inquiet de la tournure que peuvent prendre les événements. Après avoir fait le tour de la question, il est en tout cas décidé qu'une grande palabre aura lieu le lendemain matin, à laquelle seront conviés le chef et les notables du village canaque.

Le 25 novembre au début de la matinée, j'ai la satisfaction de la bouche de notre commissaire-résident, à son retour de terre, que tout s'est passé le mieux du monde au cours de la palabre. Les indigènes, à qui tous apaisements ont été donnés sur la sauvegarde de leurs droits ancestraux, se sont montrés conciliants : le débroussage pourra donc continuer, et les premiers plants de cotonniers français des Hébrides lèveront bientôt du riche humus de la baie de Norsup. Ainsi [356] que M. d'Arboussier voulut bien me le faire remarquer avec courtoisie, l'imposante présence de notre bâtiment de guerre n'avait certainement pas été étrangère à l'obtention inespérée d'un si rapide résultat.

² Ancien de Sorrèze (ndlr).

Compagnie cotonnière des Nouvelles-Hébrides
(*La Journée industrielle*, 17 mai 1925)

Cette société anonyme nouvelle a pour objet l'achat, la culture, l'engrenage et la vente du coton dans tous pays, et particulièrement aux Nouvelles-Hébrides; le commerce, la culture et la vente de tous autres produits coloniaux quelconques.

Le siège est à Paris, 8, rue Rossini.

Le capital est de 6 millions en actions de 250 francs, toutes souscrites en numéraire. Il a été créé, en outre, 12.000 parts bénéficiaires allouées aux souscripteurs, à raison d'une part pour deux actions souscrites.

Le premier conseil d'administration se compose de MM. Arnavon ³, Collier de la Marlière ⁴, Poilay ⁵, Revel et de Saboulin-Bollena ; de la Société indo-chinoise de commerce, d'agriculture et de finances ; des Établissements Ballande ; de la Société Masquelier fils ⁶, et de la Société des Sucrieries coloniales.

Compagnie cotonnière des Nouvelles-Hébrides
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 décembre 1925)

Sous ce nom vient de se constituer avec siège social à Paris, 8, rue Rossini (9^e), une société anonyme au capital de 6 millions de francs, dont 1/2 versés, qui a pour objet : la culture, l'achat et la vente du coton, particulièrement aux Nouvelles-Hébrides, la culture et le commerce de tous autres produits coloniaux ; l'acquisition, spécialement aux Nouvelles-Hébrides, d'immeubles propres à la culture du coton ou autres produits coloniaux, et l'exploitation ou mise en valeur de ces immeubles, ainsi que la constitution de toutes sociétés et participations ayant le même objet ; en un mot, toutes opérations propres au développement de la société constituée.

³ Jacques Arnavon (Marseille, 1877-Paris, 1949) : fils d'Honoré Arnavon, fabricant de savons. Marié (1904-1930) à Valentine Fritsch-Estrangin, fille d'Émile Fritsch-Estrangin, fabricant d'huile à Marseille. Secrétaire d'ambassade, ministre plénipotentiaire, secrétaire général de l'Association France-Grande-Bretagne (avril 1929), qu'il reconstitue à la Libération. Spécialiste de Molière. Administrateur de la Compagnie générale des graisses alimentaires (1920), de la Société auxiliaire financière et industrielle (1921) — du groupe Loucheur, intéressée au *Petit Journal* —, des Docks et entrepôts de Marseille (1922) — dont son beau-père avait été vice-président —, de la Compagnie cotonnière des Nouvelles-Hébrides (1925), commissaire des comptes de la Compagnie d'exploitation des chemins de fer orientaux (1926), administrateur de la Compagnie marseillaise de navigation à vapeur (Compagnie Fraissinet), du Pekin Syndicate (ca 1930), membre de la commission de vérification des comptes du Canal de Suez (juin 1931), administrateur du Lloyd de France (Terrestre et Vie)(juillet 1931 et mai 1935), de la Caisse de retraites pour les pasteurs de l'Église réformée de France, de la Compagnie franco-hellénique des Chemins de fer...

⁴ Léopold de la Marlière (1871-1942) : ingénieur ECP, ancien directeur de la Compagnie minière et de dragages de Guyane. Voir [encadré](#).

⁵ Edwin Poilay (1891-1970) : secrétaire (1920), secrétaire général (1927) de la Banque de l'Indochine, puis directeur général (1931) et président (1955) de la Banque de l'Afrique occidentale. Voir [encadré](#).

⁶ Maison animée par Joseph Masquelier, partie prenante, avec, entre autres, la SICAF, dans la Cotonnière de Saïgon, la Société d'études pour la culture du coton en Indochine, l'Agricole et industrielle de Ben-Cui et les Thés de l'Indochine. Mêlé en AOF à la Cie des cultures tropicales en Afrique (coton, puis sisal au Sénégal) et, en 1927-1928, à une éphémère prise de contrôle de la Banque française de l'Afrique (A.L.).

Les administrateurs désignés sont messieurs Collier de la Marlière, Poilay, Revel ⁷, les « Établissements Ballande », la « Société Indochinoise de commerce, d'agriculture et finance » [SICAF*], la « Société anonyme Masquelier fils » [Le Havre], la « Société des Sucrieries coloniales », messieurs Arnavon et de Saboulin Bollena [sous-directeur des Messageries maritimes].

⁷ Charles Revel : ancien inspecteur général de première classe des colonies, il avait effectué plusieurs missions dans le Pacifique. Grand officier de la Légion d'honneur. Administrateur de la Société d'entreprises sino-indochinoises (1925) au Yunnan, de la Société agricole du Sông-Ray et des Hévées de Chalang en Indochine, de la Compagnie coloniale de Vaté, de la Compagnie générale franco-hébridaise et de la fameuse Banque française de l'union générale des fonctionnaires montée par Georges Alexandre, escroc patenté, et qui fit faillite en janvier 1934 !

Roger SEYRIG, associé

Né à Paris VIII^e, le 18 avril 1871.

Fils de François Gustave *Théophile* Seyrig (1843-1923), ingénieur ECP, administrateur de la [Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens](#) (1898-1906), et de Marie Cécile Briaudet.

Frère de William (1867-1912), ingénieur ECP, administrateur de la Compagnie du Mozambique, des Freins Lipkowski, et de la [Banque transatlantique...](#),

Arnold (1869-1942) : ingénieur agronome (corps des forêts), directeur-gérant de la Société anonyme pour l'industrie cotonnière (SAIC), président du Comptoir d'escompte de Mulhouse, associé de Roger dans différentes affaires textiles...

Henri (1873-1942), marié à Émilie Japy ;

et Blanche (1876-1960), mariée à [Georges Maspero](#).

Marié à Hérimoncourt (Doubs), le 9 février 1895, avec Émilie Hélène Peugeot. Dont : 3 filles et 2 garçons.

Ingénieur ECP.

Engagé volontaire dans l'artillerie (1891).

Constructeur métallurgiste (1897-1904).

Filateur de coton depuis 1904 :

Gérant des Etablis. Georges Koechlin et de Dollfus et Cie à Belfort, de la Société des filatures de Luxeuil à Saint-Sauveur, de la Filature des Mousses au Val d'Ajol,

Administrateur de la [Société cotonnière de l'Indo-Chine](#) à Haïphong (1908),

de la [Compagnie française du coton colonial](#) (avril 1910),

de la Tournerie de Thaon (1920),

de la Compagnie générale française pour le commerce et l'industrie (1922),

de l'[Association cotonnière coloniale](#),

président de la Société de réception de coton au Havre (1922),

de la Société anonyme pour l'industrie cotonnière (SAIC) à Mulhouse

Administrateur du Comptoir cotonnier français (1924)

et de la [Société commerciale industrielle et agricole du Haut-Ogooué](#) (ca 1924) :

Membre de la Société industrielle de Mulhouse (1907)

et du Syndicat général de l'industrie cotonnière

Chevalier de la Légion d'honneur du 14 avril 1917 : capitaine d'artillerie de réserve à l'état-major d'une armée

Officier de la Légion d'honneur (*JORF*, 11 août 1929) : industriel, membre de la CCI de Belfort.

Mort à Paris, le 23 avril 1935.

NOUVELLES-HÉBRIDES
LA VIE ÉCONOMIQUE
La Compagnie Cotonnière
(*Les Annales coloniales*, 18 janvier 1926)

Il y a un an se constituait, avec la participation du budget français des Nouvelles-Hébrides et le concours des établissements de crédit et des grandes entreprises commerciales ayant des intérêts sur place, la Compagnie française immobilière des Nouvelles-Hébrides, dont le but était de reprendre, en la développant activement, l'œuvre de la Société française et plus anciennement de la Compagnie calédonienne.

Avec l'aide de la plupart de ces établissements et entreprises et l'appui de filateurs commissionnaires et courtiers, la Compagnie française vient de fonder une société d'exploitation : la Compagnie cotonnière des Nouvelles Hébrides, dont le nom est à lui seul un programme.

La nouvelle société a reçu le précieux appui d'importants établissements de crédit, tels que la Banque d'Indochine, l'Union parisienne, le Crédit mobilier français [Luquet], de grandes entreprises coloniales telles que les Messageries Maritimes, les Comptoirs français des Nouvelles Hébrides. Autour d'elle enfin se sont groupés des filateurs et des commerçants comme les Établissements Georges Kœchlin [*sic* : *Kœchlin, Belfort*], les anciens Établissements Dolfus et Cie [*sic* : *Dolfus et Cie, Belfort*], la Filature des Mousses, la Filature de Luxeuil, la Société anonyme Masquelier fils [Le Havre], M. Roger Seyrig.

C'est à Mallicolo que doit s'installer la nouvelle société ; les fonctions de directeur ont été confiées à M. Ed. Caillard, dont on connaît la compétence en matière cotonnière.

Ainsi la colonisation française, dans l'archipel soumis au régime du condominium, entre dans une nouvelle phase.

Jusque présent, les superbes résultats constatés ont été obtenus uniquement par des efforts individuels soutenus par la Banque de l'Indochine et les maisons de commerce de Nouméa. Aujourd'hui, ce sont d'importants capitaux, métropolitains pour la plus grande partie, qui vont permettre une vaste et méthodique exploitation. Nous souhaitons à la nouvelle entreprise d'être un exemple dont le succès déterminera la formation d'autres sociétés qui consacreront définitivement la prépondérance de la colonisation française dans l'archipel des Nouvelles Hébrides.

AEC 1926/928 — Cie cotonnière des Nouvelles-Hébrides,
8, rue Rossini, PARIS (9^e).

Tél. : Bergère 45-34. — Télégr. : Novhebrion.

Capital. — Société anon., fondée en 1925, 6 millions de fr. en actions de 250 fr. toutes souscrites en numéraire. — Parts bénéficiaires : 12.000 allouées aux souscripteurs à raison d'une part pour deux actions.

Objet. — Culture, égrenage, vente du coton aux Nouvelles-Hébrides (Usine en construction).

Conseil. — Jacques Arnavon, Collier de la Marlière, Edwin Poilay, Ch. Revel, de Saboulin-Bollena, Sté indochinoise de commerce, d'agriculture et de finances, Établissements Ballande, Société anon. Masquelier fils, Société des sucreries coloniales, Comptoirs français des Nouvelles-Hébrides.

Nouvelles-Hébrides
(*Les Annales coloniales*, 21 mars 1927)

La Société cotonnière prend de l'extension. Environ 250 à 300 Annamites y sont employés et la superficie des cultures de coton se développe de jour en jour. Un grand wharf va entrer en construction, ainsi qu'une usine pour traiter le coton ; le matériel commence à arriver de France.

Le domaine de la Cotonnière coloniale est installé à la baie de Norsoup, Port-Stanley, île de Mallicolo.

La Compagnie cotonnière coloniale des Nouvelles-Hébrides
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 26 août 1928)

On se rappellera les débuts de la Cie cotonnière coloniale : vers fin octobre 1925, le directeur (M. Caillard) avec quelques employés étaient déposés par le *Dupleix* sur un petit îlot situé en face Norsup (Mallicolo). Norsup et sa région étaient le nouveau domaine de la Cie cotonnière coloniale. Les terres n'avaient jamais été cultivées, des forêts vierges partout et une race d'indigènes les plus sauvages de l'archipel.

Le dirigeant de la Cie se trouva en présence de difficultés sans nombre, mais que son énergie et son expérience surmontèrent.

Aujourd'hui, le résultat est magnifique : environ 450 hect. de forêts ont été abattus, débroussés, sur lesquels 300 h. sont plantés en coton, 60.000 cocotiers sont en terre, 325 Annamites (et au prochain convoi 425) travaillent sur l'exploitation, dirigés seulement par 3 contremaîtres blancs.

Seize constructions ont été édifiées. Une usine d'égrenage, à grand rendement, construite. Cette construction, charpente métallique, est à un étage ; ses dimensions sont de 27 m. de long sur 14 m. de large. L'usine comprend comme matériel : 10 égreneuses, 1 ouvreuse. Rendement : 10 tonnes de coton brut traité par jour, soit 2 t. 500 de coton en laine. Toutes ces égreneuses sont situées au 1^{er} étage. Au rez-de-chaussée, est installé un atelier mécanique complet. Toutes les habitations sont éclairées à l'électricité ; chacune ayant 10 à 12 lampes. Le téléphone relie les principales installations et habitations ; de la glace est fabriquée en quantité largement suffisante pour les besoins du personnel.

Une chambre froide de 6 m³ permet la conservation des denrées diverses et surtout de la viande.

Le personnel européen comprend : 1 ingénieur électricien-mécanicien, 1 médecin, 3 employés aux cultures, 2 comptables, 1 maçon et 1 charpentier.

Les Annamites sont installés confortablement dans des maisonnettes en bois, couvertes en tôles ; l'intérieur est tressé en bambou, sous la couverture, afin d'atténuer la chaleur ; toutes ces maisons sont bétonnées, 2 ménages y logent dans des pièces séparées. Chacun a son petit lopin de terre où il peut s'adonner à la culture maraîchère.

L'infirmier est dirigée par un infirmier annamite professionnel (45 piastres par mois), placée sous le contrôle d'un médecin de la faculté de Paris qui donne ses soins à l'exploitation. Une pouponnière est projetée, afin de développer la puériculture. Également, un hôpital, tout en ciment armé, de 80 lits.

Un nouveau wharf est en construction (demi-wharf, demi estacade).

En 1927, la Cie cotonnière a exporté 130 tonnes de coton récolté sur 100 hect. et vendu pour 150.000 fr. de maïs.

Cette année, le rapport sera de beaucoup plus conséquent. C'est un des signes indéniables de l'activité et de la bonne marche de cette société.

Bulletin du commerce de Nouméa.

La culture du coton
(*Les Annales coloniales*, 17 décembre 1928)

La production du coton aux Nouvelles-Hébrides est relativement considérable puisqu'elle a atteint 400 tonnes l'année dernière. Elle va se développer rapidement, plusieurs sociétés s'étant créées ces dernières années pour y cultiver le coton et les autres produits tropicaux. Le coton néohébridais est d'excellente qualité.



Coll. Serge Volper

COMPAGNIE COTONNIÈRE DES NOUVELLES-HÉBRIDES
Société anonyme au capital de douze millions de fr.
divisé en 48.000 actions de 250 fr. chacune

Statuts établis suivant acte reçu par M^e Grange, notaire à Paris, le 6 avril 1925

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 27 décembre 1928

Siège social à Paris

ACTION DE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Paris, le 1^{er} avril 1928
Un administrateur (à gauche) : Jacques Arnavon
Par délégation du conseil d'administration (à droite) : ?
Imprimerie Richard, 20, rue de Petrograd, Paris

Compagnie cotonnière des Nouvelles-Hébrides
(*Les Annales coloniales*, 2 mars 1931)
[idem Thés de l'Indochine]

Le siège social est transféré du 25, rue du Général-Foy au 49, rue Cambon, à Paris.

COTONNIÈRE DES NOUVELLES-HÉBRIDES
(*Le Journal des débats*, 9 juillet 1931)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1930 se soldant par une perte de 677.103 francs, ramenée, après déduction du report à nouveau de l'exercice précédent, à 667.271 francs, ont été approuvés par l'assemblée ordinaire du 7 juillet.

COMPAGNIE COTONNIÈRE DES NOUVELLES-HÉBRIDES
(*La Journée industrielle*, 11 novembre 1931)

Une assemblée ordinaire, tenue à titre extraordinaire le 16 -novembre, a ratifié la nomination, en qualité. d'administrateur, de M. Herbette, chef des Etudes financières de la Banque de l'Indochine, en remplacement de M. E. Poilay, démissionnaire.

Elle a, d'autre part, réélu en entier le conseil d'administration arrivé à terme de mandat et composé de MM. J. Arnavon, L. de la Marlière, Ch. Revel, F. de Saboulin-Bollena, les Comptoirs français des Nouvelles-Hébrides, les Établissements Ballande et la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (S. I. C. A. F.).

COTONNIÈRE DES NOUVELLES-HÉBRIDES
(*Le Journal des débats*, 15 novembre 1931)

Une assemblée ordinaire, tenue le 10 novembre, a ratifié la nomination de plusieurs administrateurs et, en tant que besoin, tous les actes du conseil depuis le 8 avril dernier et approuvé sa gestion.

COMPAGNIE COTONNIÈRE DES NOUVELLES-HÉBRIDES
(*Le Temps*, 6 mars 1932)

Les comptes de l'exercice écoulé font apparaître une nouvelle perte de 1.363.356 francs, portant le déficit total à 2.030.627 francs.

COMPAGNIE COTONNIÈRE DES NOUVELLES-HÉBRIDES
(*L'Information financière, économique et financière*, 25 mars 1932)

Les actionnaires, réunis le 17 mars en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Ch. Revel, président du conseil d'administration, ont approuvé les comptes du sixième exercice social, clos le 30 juin 1931, qui font apparaître un solde débiteur de 1.363.356 fr. 38.

Le rapport du conseil indique qu'à la fin de l'exercice, le total de la superficie débroussée s'élevait à 1.026 hectares, dont 850 hectares plantés en cotonniers avec cocotiers intercalaires, 120 hectares en cocotiers seuls et 50 hectares affectés aux installations, jardins, paddocks et cultures vivrières. Au 30 juin 1931, le nombre des cocotiers plantés atteignait 115.000 arbres, contre 87.400 au 30 juin 1930. Malgré des conditions financières difficiles, la Société a donc pu achever le programme de plantation dont le conseil laissait prévoir la réalisation l'an dernier. Étant donné la situation du marché du coton, il a été décidé que ce programme ne serait pas étendu.

La production de l'exercice écoulé a été de 156.539 kg de coton en fibres, vendus 968.742 francs 50, et de 407.742 kg de graines de coton, vendues 17.796 fr. 10 ; en y ajoutant le produit de la vente de 22 tonnes de maïs et les bénéfices divers, le chiffre global des recettes est de 1.079.706 fr. 64. Les frais d'exploitation et frais divers se sont élevés à 2.443.062 fr. 02.

Le conseil a estimé de son devoir d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la situation critique de la Compagnie et sur les conséquences regrettables qui auraient pu résulter, pour l'influence française aux Nouvelles-Hébrides, d'un abandon éventuel de l'exploitation sociale, tout l'effort laborieusement et péniblement accompli risquant de se trouver anéanti.

Appuyé par l'autorité du Haut-Commissaire français des Nouvelles-Hébrides, l'appel a été entendu et le conseil a pu contracter au Crédit National un prêt de 1.700.000 francs dont la première tranche de 700.000 francs a été mise à la disposition de la Société en décembre dernier.

Par ailleurs, le conseil, poursuivant son programme de compressions, a décidé de nouvelles réductions de frais généraux : le personnel européen a été réduit d'environ 3 unités et la main-d'œuvre diminuée de 225 coolies ; l'effectif a été ramené ainsi de 350 à 125 contractuels.

L'assemblée a ratifié la nomination de MM. François Herbette⁸ et Pierre Laverny⁹ en qualité d'administrateurs ; elle a réélu MM. Charles Revel et Laverny, dont le mandat arrivait à expiration.

(*Les Archives commerciales de la France*, 19 mai 1933)

PARIS. — Modification. — Société dite COMPAGNIE FRANÇAISE DES TRAMWAYS DU DONAÏ. — Transfert du siège, 51, rue d'Anjou. — *Petites Affiches*.

PARIS. — Modification. — Société dite COMPAGNIE COTONNIÈRE DES NOUVELLES-HÉBRIDES. — Transfert du siège, 51, rue d'Anjou. — *Petites Affiches*.

⁸ François Herbette (1885-1960) : Normale Sup. Agrégé de l'université. Directeur des études (1926-1931) de la Banque de l'Indochine, son représentant à la [Société d'études des engrais azotés en Indochine et de la chute du Da-Nhim](#) (1928), etc.

⁹ Pierre Laverny : secrétaire général, puis directeur général des Messageries maritimes.

COTONNIÈRE DES NOUVELLES-HÉBRIDES
(*Le Journal des débats*, 1^{er} juillet 1933)

Les comptes de 1932 se soldent par une nouvelle perte de 6.771.108 fr. contre 1.363.355 fr., formant, avec les déficits antérieurs, un solde débiteur total de 8.801.735 francs.

COTONNIÈRE DES NOUVELLES-HÉBRIDES
(*Le Journal des débats*, 24 mai 1934)

L'exercice clos le 30 juin 1933, dont les comptes seront soumis à l'assemblée du 15 juin, se solde par un déficit de 541.559 fr., portant le déficit total à 8 millions 801.735 fr.

LE COTON AUX NOUVELLES-HÉBRIDES
par Pierre Andrée
(*Les Annales coloniales*, 27 octobre 1934)

Le coton joue un rôle si important dans la vie des peuples en raison de la multiplicité presque infinie de ses usages qu'il n'y a pas de nation coloniale qui ne s'en soit occupé peu au p'ou. Toutes nos colonies « font » donc à l'heure actuelle du coton et c'est là une nécessité plus inéluctable que jamais, puisque, pour rétablir notre balance commerciale, notre devoir national est de vivre sur nos propres ressources. Quand on songe que nous nous plaignons constamment, et non sans raison, du déficit de nos exportations et que nous achetons, par milliards, du coton à nos concurrents, alors que nous pourrions parfaitement nous approvisionner chez nous, il y a bien là de quoi rendre rêveur.

Les Nouvelles-Hébrides sont entrées elles aussi dans le mouvement cotonnier. Leur climat chaud et humide se prête admirablement à cette culture, d'autant mieux que l'année se partage en deux saisons, mai à octobre : fraîcheur ; octobre à mai : chaleurs et pluies. Le sol est d'une fertilité remarquable. Toutefois, à tort ou à raison, le coton n'a jamais été considéré par les colons que comme une culture d'attente, le coprah restant la seule richesse du pays. Évidemment, cela peut se justifier, car la question main-d'œuvre est d'une importance capitale aux Nouvelles-Hébrides. Or le coton en exige beaucoup, le coprah peu ou pas. Peut-être, cependant, les cinq richesses coloniales — café, coprah, coton, cacao et vanille — pourraient-elles s'accompagner, et non s'éliminer mutuellement.

Façons culturales

Le débroussage se fait au feu, car la brousse est très dense, le désouchage avec des tracteurs ou plutôt des explosifs. Le terrain est ensuite débarrassé des arbres, arbustes, lianes, etc., etc., qui sont mis en tas et incendiés. Il n'existe pas de procédés plus rapides que celui-là, car il n'y a pas de temps à perdre pour le colon qui arrive sur la côte hébridaise. Les lignes sont faites tous les 1 m. 50 environ ainsi que les trous, qui reçoivent cinq ou six graines.

Il n'y a pas de culture spéciale. Elle est de tous les centres cotonniers, on démarre les plants en ne gardant que les plus vigoureux, puis on nettoie les champs. Deux mois après, on pratique un écimage qui donne une floraison plus régulière.

Récolte

Pendant la floraison, le débroussaage continue, on s'étend en tous sens, dans les limites de la concession évidemment, préparant le terrain pour de nouvelles cultures.

La récolte se fait à la main. Les appareils mécaniques essayés ne donnent pas une satisfaction parfaite. De plus, ils exigent un plus grand espace entre les lignes et entre les trous, d'où une diminution de culture relativement sensible à l'hectare, ce qui n'est pas négligeable. On a préféré continuer le ramassage ordinaire, chaque travailleur pouvant d'ailleurs récolter de 50 à 60 kilos dans sa journée. Quand les champs ne sent pas éloignés du dock, chacun apporte sa cueillette lui-même dans un sac.

Pour les champs éloignés, des camions munis de balances romaines, sont arrêtés sur la route et centralisent les ramasseurs, chacun dans son secteur.

Usinage

Le coton, rentré humide dans les docks, en est sorti pour être mis sur des claies au soleil et retourné à plusieurs reprises en vue du séchage. Il est ensuite monté à l'usine où il passe dans toute la série des machines ouvreuses, délinteuses, égreneuses à rouleaux. Les graines sont recueillies à l'étage supérieur où elles tombent dans des sacs, tandis que les fibres sont mises dans une presse hydraulique pour former la balle ordinaire de 210-220 kilos environ.

L'usine se trouvant à une certaine distance de la mer, on a construit un dock près du quai qui a été relié à celle-ci par une petite voie de 60, la pente facilitant l'arrivée des balles.

Au début, quand l'exploitation était modeste, les travailleurs allaient dans les champs à pied. Plus tard, quand elle s'est étendue, atteignant parfois des kilométrées, on a considéré que c'était là un procédé inadmissible, car les pertes de temps étaient considérables, ceci d'autant mieux qu'en raison de la mollesse naturelle des indigènes, la cadence de marche n'était pas ultra-rapide. On a donc été conduit à installer un Decauville à voie étroite de 60, avec plusieurs lignes desservant les champs dans les deux sens. Un tracteur à essence remorquant des plates-formes en quantité suffisante, amène les travailleurs à pied-d'œuvre, rapidement et sans fatigue inutile.

Main-d'œuvre

Le personnel employé dans les exploitations hébridaises est généralement annamite, recruté suivant les procédés ordinaires. Les contrats signés, il est amené au chef-lieu de la colonie et réparti sur les exploitations d'après les demandes des sociétés et des colons, suivant les décisions du gouverneur. Les travailleurs sont nourris, habillés et logés aux frais des exploitants et les administrateurs font des tournées pour vérifier si les conditions prévues sur le contrat d'engagement sont respectées. Celui-ci est de trois ans, renouvelable et donne lieu dans ce cas à une prime. Un magasin a été installé, où les coolies sont parfaitement libres de dépenser leur salaire comme il leur plaît, aucune pression n'est faite sur eux. Une grande case, propre et bien aérée, a été installée en nursery, et quelques femmes ont été désignées pour s'occuper des poupons de leurs compagnes pendant le travail de celles-ci aux champs.

Ennemis du coton

Le coton cultivé est de l'espèce *G. Hirsutum*, bien soyeux, à fibres moyennes. Le rendement est très satisfaisant, puisqu'il peut atteindre une moyenne de 250 à 300 kilos par hectare. Les maladies sont assez rares. A peine a-t-on constaté quelques cas de la fièvre des colons signalée par Ézékiel et Taubenhau dans le Texas. A plusieurs reprises, il y a eu une véritable invasion de petits coléoptères rouges qui rongeaient les fibres. Il n'y avait évidemment aucun moyen chimique de s'en débarrasser, puisque c'eût été détruire en même temps toutes les capsules, et le remède aurait peut-être été

pire que le mal. Pour remédier à cet état de choses, on amena d'Australie des oiseaux, qui se livrèrent à un carnage presque complet des insectes.

Il faut aider nos colons

L'essor du coton aux Nouvelles-Hébrides a été considérable, puisque les quantités exportées sont passées en dix ans du simple au décuple, de 200 tonnes à 2.000 tonnes. Sans doute, la distance handicape lourdement les prix en raison du fret : la fermeture des marchés américain et australien aggrave terriblement la situation des colons. Aucune raison ne justifierait l'abandon de cet archipel, objet de tant de convoitises. La France se doit d'encourager tout spécialement ses nationaux qui luttent d'une façon vraiment méritoire en évitant les erreurs commises jusqu'ici par une administration déplorable parce que mal choisie. Les colons ont besoin de l'aide gouvernementale dans la terrible crise que nous subissons plus que jamais, ils ne sont pas exigeants, mais demandent à vivre convenablement. Pourquoi ne leur donnerait-on pas des primes à la production, des primes pour le transport, etc. ? Ce n'est pas parce que les Nouvelles-Hébrides sont loin qu'il faut les négliger. Ce serait une très mauvaise politique, dangereuse même au point de vue de notre influence dans le Pacifique.

SOCIÉTÉ COTONNIÈRE DES NOUVELLES-HÉBRIDES (*Les Annales coloniales*, 18 octobre 1935)

L'assemblée ordinaire du 13 octobre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1934 qui font apparaître un solde débiteur de 586.128 fr. formant avec les pertes antérieures une perte totale de 9 millions 929.423 fr. reportée à nouveau.

L'assemblée extraordinaire a apporté des modifications de détail à quelques articles des statuts.

AEC 1937/1130 — Cie cotonnière des Nouvelles-Hébrides (C.C.N.H.),
12, rue Boissy-d'Anglas, PARIS (8^e).

Tél. : Anjou 62-12. — ©: Lugagne. R.C. Seine 219.016 B.

Capital. — Société anon., fondée en 1925, 12 millions de fr. en 48.000 actions de 250 fr. — Parts bénéficiaires : 12.000 allouées aux souscripteurs d'origine, à raison d'une part pour deux actions.

Objet. — Culture et vente du coton, du coprah et cultures diverses. — Siège de l'exploitation : Norsup (île Mallicolo).

Exp. Coton, coprah.

Conseil. — MM. Corbin de Mangoux, présid.-délégué ; Jacques Arnavon, Collier de la Marlière, Edmond Caillard, François Herbette, Établissements Ballande, Comptoirs français des Nouvelles-Hébrides.

COTONNIÈRE DES NOUVELLES-HÉBRIDES (*Le Journal des débats*, 10 août 1937)

Les comptes de l'exercice 1935-1936 clos le 30 juin se soldent par une perte de 294.459 fr. contre, pour l'exercice précédent également, une perte de 254.242 fr. Elle vient s'ajouter au solde débiteur reporté de 10 millions 183.666 francs. Le capital étant de 12 millions, une réorganisation financière devra être opérée, mais il n'y a pas encore de décision prise pour sa réalisation prochaine.

Le compte d'exploitation, bien que minime, est cependant bénéficiaire et la perte provient de dépréciation d'actif.

Compagnie cotonnière des Nouvelles Hébrides
(*La Journée industrielle*, 28 août 1937)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1935-1936, clos le 30 juin, présentant un solde déficitaire de 294.459 fr., qui, ajouté au solde débiteur antérieur, porte la perte totale à 10.478.125 francs.

M. Arnavaon, administrateur sortant, a été réélu.

SOCIÉTÉ COTONNIÈRE DES NOUVELLES-HÉBRIDES
(*Les Annales coloniales*, 3 septembre 1937)

L'assemblée générale ordinaire du 27 août a approuvé les comptes de l'exercice 1935-36, qui se soldent par une perte de 294.459 francs, formant avec le reliquat déficitaire antérieur un solde débiteur total de 10.478.125 fr.

PLANTATIONS REUNIES DES NOUVELLES-HEBRIDES
Société anonyme
au capital de 5 millions de francs C.F.P.
Siège social à Port-Vila (Nouvelles-Hébrides)
(*Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie*, 30 mai 1949)

Messieurs les actionnaires des Plantations réunies des Nouvelles-Hébrides sont convoqués en assemblée générale extraordinaire à Nouméa, angle des rues du Général-Gallieni et de Verdun, le dix juin mil neuf cent quarante neuf à quinze heures.

Ordre du jour :

— Lecture du rapport du commissaire sur l'apport à titre de fusion fait aux Plantations réunies des Nouvelles-Hébrides par la Compagnie Cotonnière des Nouvelles-Hébrides ; votes sur les conclusions de ce rapport, qui sera tenu à la disposition des actionnaires cinq jours au moins avant l'assemblée.

— Constatation de la réalisation définitive de la fusion ainsi que de l'augmentation de capital qui en est la conséquence et des modifications aux statuts apportées par l'assemblée générale extraordinaire du vingt sept mai mil neuf cent quarante neuf.

— L'assemblée se compose de tous les actionnaires, y compris le représentant de la société absorbée.

Pour assister à l'assemblée, messieurs les propriétaires d'actions au porteur devront déposer leurs titres au siège de la Société ou dans les caisses de la Banque de l'Indochine à Nouméa, cinq jours au moins avant la date fixée.

Le conseil d'administration

AEC 1951-1178 — Cie cotonnière des Nouvelles-Hébrides* (C.C.N.H.),
Siège social à PORT-VILA (Nouvelles-Hébrides).
Correspondant : 5, rue Louis-le-Grand, PARIS (2^e) [= Sté frse des cotons africains].

Capital. — Société anon., fondée en 1925, 4.800.000 fr. C.F.P. en 48.000 actions de 100 fr. C.F.P.

Objet. — Culture de cocotiers, cotonniers et cultures diverses.

Siège de l'exploitation : Norsup (île Mallicolo).

Exp. — Coton, coprah.

Conseil. — MM. Corbin de Mangoux [1922 = Cie frse de commerce international et colonial], présid.-dir. gén. ; Jacques Arnavon, François Herbette, Établissements Ballande, Comptoirs français des Nouvelles-Hébrides.

N.B. — Société en liquidation : actif apporté à la Société Plantations réunies des Nouvelles-Hébrides, au capital de 20 millions de fr. C.F.P., siège social à Port-Vila (Nouvelles-Hébrides).



Coll. Jacques Bobée

PLANTATIONS RÉUNIES DES NOUVELLES-HÉBRIDES
Société anonyme au capital de 20 millions de francs C. F. P.,
divisé en 80.000 actions de 250 francs C. F. P. chacune
Siège social à Port-Vila (Nouvelles-Hébrides)
Statuts déposés chez M^e Rolland, notaire à Nouméa (Nouvelle-Calédonie)
ACTION DE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS C. F. P.
AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
Un administrateur (à gauche) : Herbette
Un administrateur (à droite) : ?
Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. 846-2-50
